

*Capitale du Champagne*  
**EPERNAY**

**CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY**

--ooOoo--

**SEANCE DU 28 AOUT 2017 A 18 H 30**

--ooOoo--

**ORDRE DU JOUR**

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Création d'une Société d'Économie Mixte « SEM Ballon Captif»,  
adoption de ses statuts et désignation de représentants

(Rap. M. MOITTE)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 28 AOUT 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 22 août 2017

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Pierre MARANDON, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY, M. Jean-Paul ANGERS représenté par M. William RICHARD.

**Etait excusé et non représenté** : Mme Aline TRIOLET.

### **Délibération n° 17-3782**

#### **1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 28 AOUT 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 22 août 2017

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Annie LOYAUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Pierre MARANDON, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme Christine MAZY, M. Jean-Paul ANGERS représenté par M. William RICHARD.

**Était excusé et non représenté :** Mme Aline TRIOLET.

### Délibération n° 17-3783

#### **2- CREATION D'UNE SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE « SEM BALLON CAPTIF», ADOPTION DE SES STATUTS ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

**RAPPORTEUR : Monsieur Benoît MOITTE**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L1521-1 et suivants,

Vu le Code du commerce et notamment ses articles L224-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 2122-1-3,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le cadre des compétences qui leurs sont reconnues par la loi, créer des sociétés d'économie mixte locales qui les associent à une ou plusieurs personnes privées et, éventuellement, à d'autres personnes publiques pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou pour toute autre activité d'intérêt général,

Considérant qu'afin de continuer à développer le tourisme sur son territoire, Epernay a souhaité mettre en place en plein cœur de la cité et à proximité de l'avenue de Champagne, sur l'esplanade Charles-De-Gaulle, un site organisé autour d'un ballon captif,

Considérant que le montage juridique le mieux adapté à la situation est la constitution d'une Société d'Economie Mixte Locale,

Considérant que le projet consistant à confier à une Société d'Économie Mixte Locale l'implantation d'un ballon captif et l'exploitation du site qui lui sera consacré contribue à renforcer et à développer l'attractivité touristique de la commune d'Epernay,

Considérant que le développement d'activités touristiques présente un intérêt public suffisant permettant de regarder ces activités comme des activités d'intérêt général au sens de l'article L1521-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'utilisation du domaine public, en vue d'une exploitation économique, donne lieu en principe à une procédure de publicité préalable afin de sélectionner des candidats,

Considérant toutefois que l'article L2122-1-3 2° prévoit des dérogations à ce principe, notamment lorsque le titre est délivré à une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente ou à une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit,

Considérant que la Ville d'Epernay actionnaire de la « **SEM BALLON CAPTIF** » exercera un contrôle étroit sur cette SEML permettant de déroger au principe de mise en concurrence,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE la création de la Société d'Économie Mixte Locale avec une prise de participation, pour la Ville d'Epernay de 108 000 €, soit 81,20 % du capital total,

APPROUVE les statuts de la SEML ci-annexés,

AUTORISE le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout document s'y rapportant et, notamment, le bordereau de souscription d'actions à hauteur de la prise de participation,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'exploitation et de mise à disposition du site à venir entre la Ville d'Epernay et la SEML nouvellement constituée,

FIXE à 20 000 €/an le montant de la part fixe de la redevance d'occupation d'une emprise de 3 600 m<sup>2</sup> issue de l'esplanade Charles-De-Gaulle,

FIXE à 15 % du bénéfice d'exploitation/an le montant de la part variable de la redevance d'occupation d'une emprise de 3 600 m<sup>2</sup> issue de l'esplanade Charles-De-Gaulle,

PROCEDE à la désignation de ses représentants au sein du Conseil d'administration de la SEML, par vote à bulletin secret,

DECLARE élus, à l'issue des opérations de vote, les conseillers suivants :

- Franck LEROY
- Benoît MOITTIÉ
- Candie LHEUREUX
- Jacques FROMM
- Pascale MARNIQUET
- Marc LEFÈVRE

DIT que les dépenses et les recettes seront imputées sur les comptes du budget.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour et 3 abstentions : Mme Hélène PERREIN et MM. William RICHARD et Jean-Paul ANGERS)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 01.09.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services.